Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-10 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ »

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2020-10 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

L'objet de ce règlement est de se conformer à la réglementation de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, seulement sur rendez-vous.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 4e jour du mois de novembre 2020.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière